

AVIS N° AV-2025-022

Événement

Actualisation de la Taille Minimum de Bloc d'un instrument financier

- OBJET DE L'AVIS

La taille minimum de blocs de l'instrument CMGP GROUP

- REFERENCES

Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6 ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.3.70, et l'instruction n°23/2019.

Il a été décidé ce qui suit :

- CONTENU DE L'AVIS

ARTICLE 1

La Taille Minimum de Blocs de l'instrument financier CMGP GROUP est de 425.000.

ARTICLE 2

Les dispositions du présent avis entrent en application à partir du 24/03/2025.